Informations de base

2003/2097(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Agenda pour la politique sociale: 3ème tableau de bord, rapport sur la mise en oeuvre 2002 **Subject** 4.10 Politique sociale, charte et protocole social	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	FIGUEIREDO Ilda (GUE/NGL)	12/03/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des chances		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2520	2003-07-15
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2512	2003-06-02

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/02/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0057	Résumé
15/05/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/06/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
11/06/2003	Vote en commission		Résumé
11/06/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0247/2003	
15/07/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

03/09/2003	Décision du Parlement	T5-0369/2003	Résumé
03/09/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2097(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/19526

Agenda pour la politique sociale: 3ème tableau de bord, rapport sur la mise en oeuvre 2002

2003/2097(INI) - 06/02/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du Tableau de bord de la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale (3ème mise à jour). CONTENU : L'Agenda pour la politique sociale est la feuille de route de l'Union européenne. Il doit lui permettre de moderniser et d'améliorer le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en instaurant un état social actif. Il favorise la réalisation de l'objectif stratégique de Lisbonne, à savoir renforcer le dynamisme économique de l'Union européenne, créer le plein emploi avec des emplois de qualité et favoriser la cohésion sociale. Il s'agit de la troisième feuille de route annuelle rendant compte de la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale. L'objectif est de suivre les réalisations et les retards et de veiller à ce que les différents acteurs soient toujours aussi déterminés à réaliser l'agenda. Ce troisième rapport d'avancement indique que la mise en oeuvre de l'Agenda 2000 pour la politique sociale de l'Union se poursuit selon le calendrier prévu et qu'il a contribué à rendre les marchés du travail de l'Union européenne plus favorables à l'emploi, avec la création de 2,5 millions de nouveaux emplois en 2001-2002. Ce rapport montre toutefois aussi que l'autosatisfaction n'est pas de mise et que le rythme de la réforme doit être accéléré si l'on veut obtenir d'ici 2010 la création de 15 millions de nouveaux emplois, tel que décidé lors du Sommet de Lisbonne. La Commission reproche, en particulier, aux États membres de ne pas s'être fixés des objectifs nationaux en matière d'emploi, ce qui risque de ralentir les progrès vers la réalisation des objectifs de Lisbonne dans ce domaine. Le rapport demande également une action visant à réduire les taux de chômage qui, sous l'effet de la récession économique, ont légèrement augmenté jusqu'à 7,8% dans l'Union européenne et jusqu'à 8,5% dans la zone euro. Il ajoute que les faiblesses du marché du travail sont partiellement responsables du maintien des gens dans l'exclusion sociale et dans la pauvreté. Selon les dernières données disponibles sur les revenus, 15% de la population de l'Union européenne sont exposés au risque de pauvreté, et 9% sont menacés en permanence de pauvreté. Le rapport souligne toutefois que si les indemnités avaient été exclues des calculs, ce seraient 40% de la population de l'UE qui auraient été menacés de pauvreté. Il mentionne également la révision à mi-parcours de l'Agenda pour la politique sociale plus tard dans l'année, qui soulignera le besoin d'"emplois plus nombreux", en tant que moteur de croissance, par des gains de productivité et par l'attraction d'un plus grand nombre de personnes vers le travail. Or, il s'avère que si l'Union européenne donne à chacun l'équivalent d'un an supplémentaire d'éducation et de formation, la productivité globale de l'UE augmenterait d'environ 5% immédiatement et encore de 5% à long terme. De même, la santé favorise la productivité : les travailleurs en bonne santé gagnent 15 à 30% de plus que ceux dont la santé est déficiente. Enfin, le tableau de bord présente également les principales initiatives attendues pour 2003 parmi lesquelles on signalera notamment : - des initiatives-clé en matière d'emploi; - des initiatives législatives et non législatives en matière de changements de l'environnement de travail; - plusieurs communications et rapports sur les problématiques de l'insertion sociale et de la lutte contre la discrimination; - des initiatives législatives en matière de protection sociale; - la refonte de la directive sur l'égalité des chances; - la poursuite de la préparation à l'élargissement.

Agenda pour la politique sociale: 3ème tableau de bord, rapport sur la mise en oeuvre 2002

2003/2097(INI) - 03/09/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, P) sur le Tableau de bord de la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 11 juin 2003). Ainsi, le Parlement demande-t-il que des initiatives politiques annoncées dans l'Agenda se concrétisent rapidement et que des actions, dont certaines avaient déjà été demandées par le Parlement dans sa précédente résolution sur le tableau de bord (4 septembre 2002) soient mises en oeuvre. Outre les initiatives évoquées en commission au fond et reprises dans la résolution adoptée, la Plénière demande dans des amendements : - l'élaboration d'une directive relative aux licenciements individuels; - la définition du droit d'actions collectives au niveau européen, et notamment du droit de grève; - l'élaboration d'une directive relative à la protection sociale pour les nouvelles formes d'emploi. Rappelant que les données les plus récentes sur les revenus révèlent que 15% de la population, (soit 56 millions de personnes) sont menacées de pauvreté puisque vivant en deçà d'un seuil de 60% du revenu

moyen national et que 9% de la population est directement menacée de pauvreté, la Plénière demande que la Task Force pour l'emploi présidée par Wim Kok accélère la mise en oeuvre de la stratégie pour l'emploi des États membres et demande à être consulté sur les initiatives prévues par ce nouvel organe.